

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 30

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Danielle TODESCO, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 15 juin 2026

Martine LERICHE donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 18 juin 2026

Clément RAVAUD donne procuration à Fabien DOUCET en date du 18 juin 2026

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Projet d'aménagement de la forêt communale

Délibération 2026-101

La Commune de Panazol s'est engagée dans une démarche de constitution d'une forêt communale en bord de Vienne dès les années 1990. Cette action a été guidée par la volonté municipale de préserver la vallée de la Vienne sur le plan paysager mais aussi environnemental.

L'acquisition progressive de parcelles boisées, y compris relativement éloignées de la rivière, a permis d'étoffer le massif forestier, qui représente aujourd'hui 87,58 ha, et contribue à une meilleure maîtrise de l'espace ainsi qu'à la préservation durable des espaces boisés de la commune.

Cette démarche s'est étendue à la vallée de l'Auzette avec 40,58 ha à partir du site d'accueil du public du parc de Morpiénas.

Cela permet aujourd'hui d'offrir aux habitants de Panazol deux espaces naturels de promenade boisés, véritables poumons verts autour de la ville.

Le précédent document d'aménagement de la forêt, approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2014, doit faire l'objet d'une révision anticipée suite à l'augmentation significative

de surface de la forêt communale. En 2014, la surface soumise au régime forestier était de 70,99 ha. En 2026, cette surface est de 128,16 ha.

Les services de l'Office National des Forêts, conformément au Code Forestier, ont rédigé un document dénommé « L'Aménagement Forestier » des forêts communales et relevant du régime forestier. Ce document prospectif, dont la dénomination et le contenu sont fixés par la loi, en application des articles L.212-1 à L.212-3 du Code forestier, définit les objectifs de gestion durable de ces espaces et boisements pour la période 2026-2040.

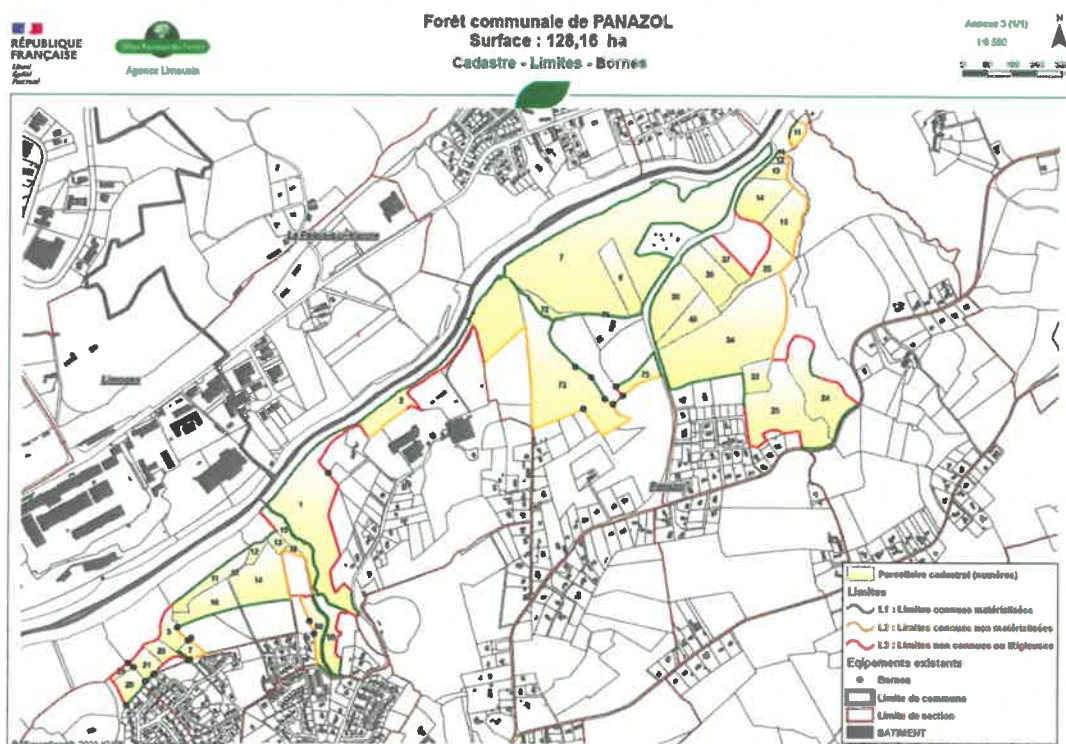
Les articles L.212-1 à L.212-3 du Code forestier prévoient qu'il doit comprendre :

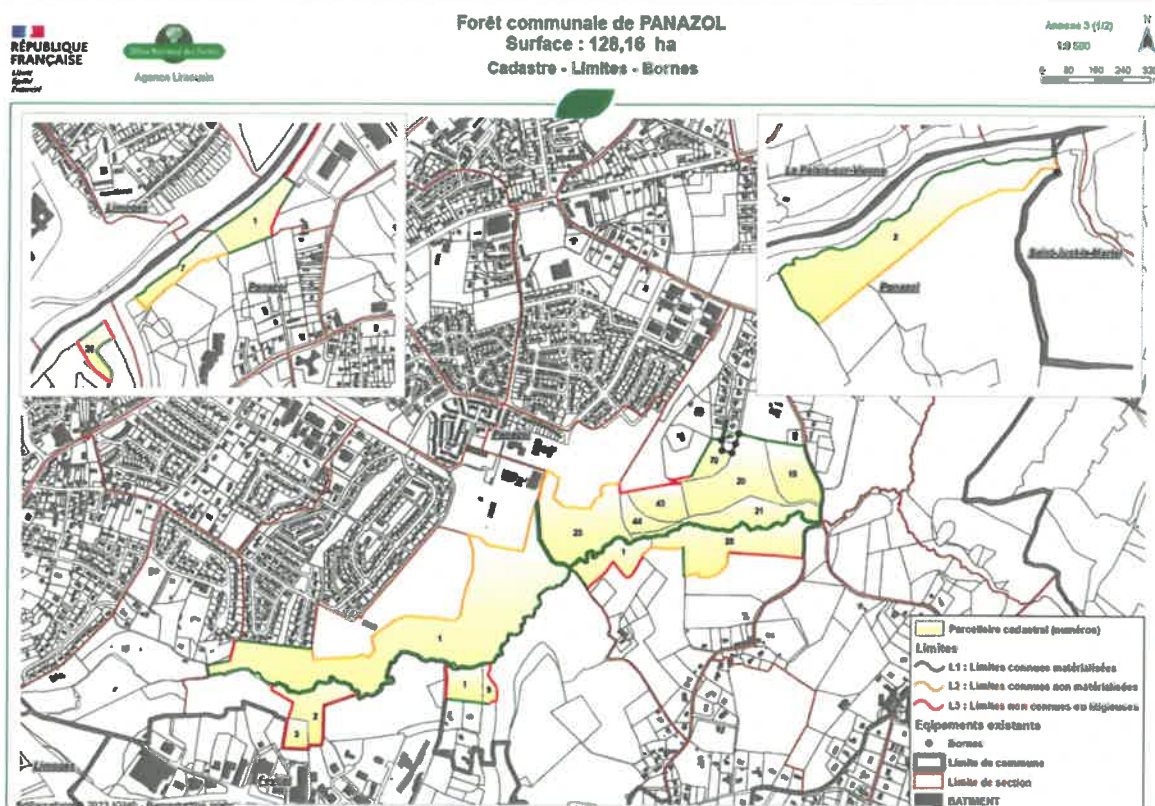
- Une partie d'analyses préalables, d'état des lieux portant sur la forêt et son environnement ;
- Une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de la gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, et la programmation des coupes et des travaux sylvicoles ;
- Une partie économique qui comprend notamment le bilan financier prévisionnel des programmes d'action envisagés.

Le Conseil municipal est invité à valider le projet d'Aménagement Forestier proposé et à donner mandat à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122.7 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la législation propre aux monuments historiques.

Le dossier complet est consultable à l'accueil du Centre technique municipal.

Cartes de la Forêt communale de Panazol





DÉLIBÉRATION

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code forestier ;
- VU** le projet d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2026-2040 ;
- VU** l'avis de la commission Environnement en date du 3 juin 2026 ;

- CONSIDÉRANT** que la forêt communale de Panazol relève du régime forestier ;
- CONSIDÉRANT** que le projet d'aménagement forestier vise à assurer une gestion durable de la forêt communale ;
- CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;
- CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (avec 4 abstentions)

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2026-2040 tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre ;

- **DE DONNER MANDAT** à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions des articles L 122.7 et L 122.8 du Code forestier pour l'aménagement de la forêt communale ;
- **DE CHARGER** l'Office National des Forêts de sa mise en œuvre conformément aux dispositions réglementaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 19 juin 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/06/2026

Publié ou notifié

23/06/2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB101 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/06/2026

Objet : Projet daménagement de la forêt communale

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 22/06/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Délib101-Projet daménagement de la forêt communale.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260619-DELIB101-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/06/2026